



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

VAIHIRIA

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2024

Sommaire

1 - SYNTHÈSE.....	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs	8
1.3 Projets de développement.....	9
2 - PRÉSENTATION	10
2.1 Les moyens affectés à la concession	11
2.2 Le cadre juridique et contractuel	16
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE.....	17
3.1 Tarif en vigueur	18
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant.....	19
3.3 Bilan d'exploitation	23
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES	27
4.1 Principes de la comptabilité appropriée.....	28
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique.....	31
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS	38
5.1 Variation des immobilisations en concession.....	39
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	39
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	41
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées	42
5.5 Dépenses de renouvellement	45
5.6 Dépenses de 1er établissement	47
5.7 Méthode relative aux charges calculées	48
5.8 Indemnités de fin de concession	52
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	53



1 - SYNTHESE

1.1 Faits Marquants

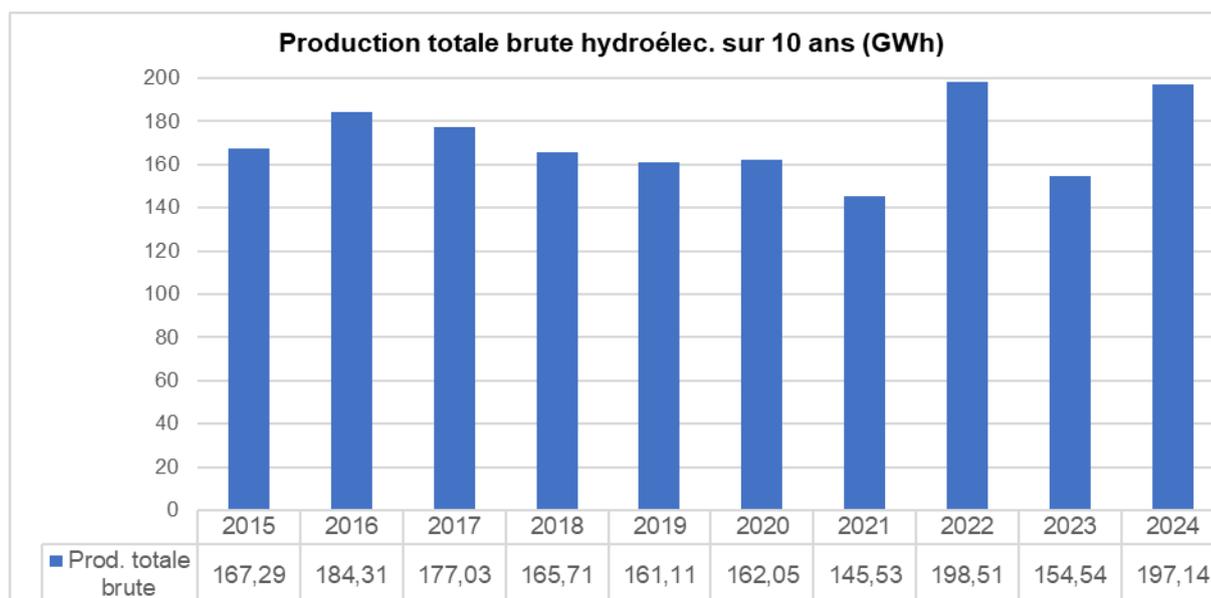
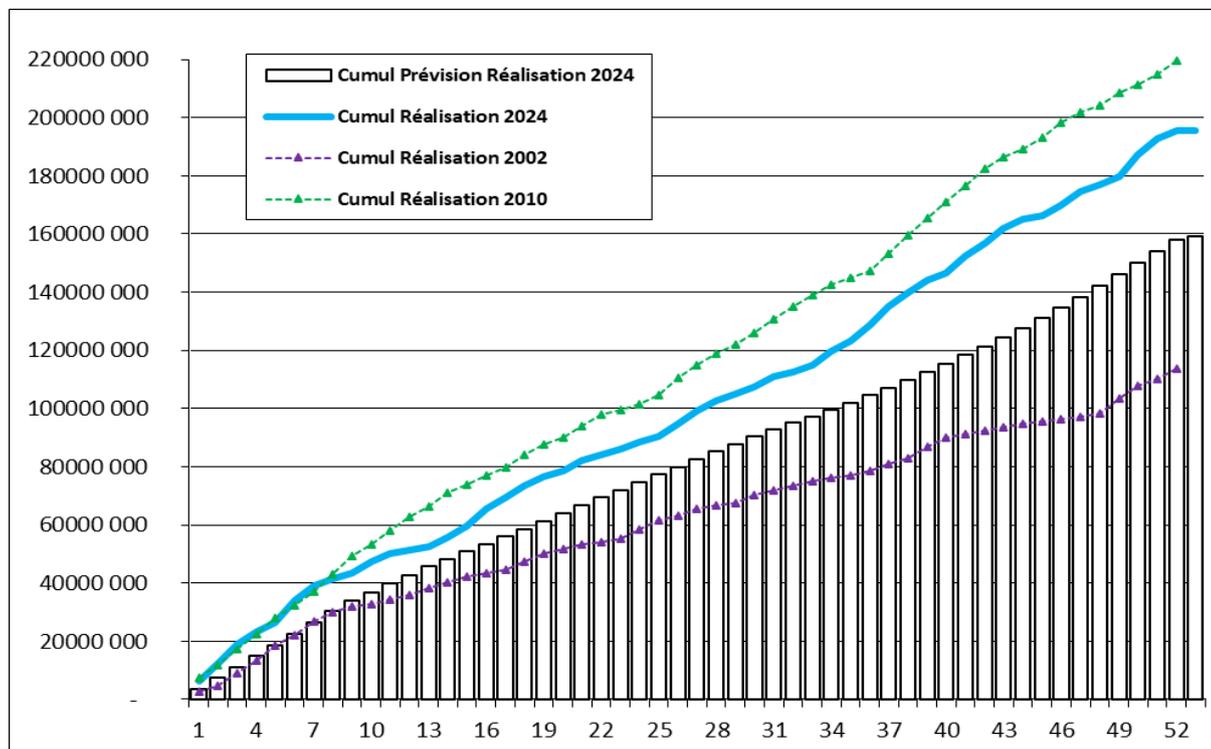
1.2 Les principaux indicateurs

1.3 Projets de développement

1.1 Faits Marquants

Production hydroélectrique globale annuelle

De façon continue, tout au long de l'année 2024, la production hydroélectrique a été supérieure à la prévision statistique, permettant à MARAMA NUI de réaliser sa 3ème meilleure année de production après l'année 2010 (1ère) et 2022 (2ème).



2024 a ainsi fait l'objet de plusieurs records :

- Record de production à la journée : 1,122 GWh le 11 décembre 2024 (précédent record de 1,121 GWh le 13 décembre 2023).
- Record de production à la semaine : 7,454 GWh la semaine 50 du 9 décembre 2024 (précédent record de 7,256 GWh la semaine 49 du 4 décembre 2023).

Cette performance est le résultat cumulé :

- De la pluviométrie exceptionnelle des mois de janvier, septembre et décembre 2024, condition sine qua non ;
- Du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations ;
- De la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end ;
- De la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

Enfin, la production hydroélectrique 2024 a permis d'éviter l'importation et la consommation de près de 47 000 m3 de gasoil et ainsi le rejet dans l'environnement de plus de 190 000 T de CO2.

Evolution globale du placement de l'hydroélectricité

Avec la mise en service des fermes photovoltaïques avec stockage sur le dernier bimestre de l'année 2024, la nouvelle configuration du mix énergétique de l'île de Tahiti entraîne inéluctablement une évolution des habitudes de production de MARAMA NUI.

L'hydroélectricité devenant majoritairement une énergie nocturne afin de laisser un maximum de place au photovoltaïque (fatal et stocké) en journée en cas de fort potentiel de ce dernier, ce nouveau placement est incompatible avec les règles actuelles de la PGHM (puissance garantie hydroélectrique modulée) qui devra être supprimée en 2025.

Au vu de l'évolution des besoins du système électrique de Tahiti, MARAMA NUI a alors proposé à son Autorité Concédante une série d'évolutions, dans le but de renforcer la complémentarité entre hydroélectricité et photovoltaïque.

Programme de création de STEP

Comme dans de nombreux systèmes électriques, des surplus d'énergie photovoltaïque vont être disponibles dans les années à venir (le week-end dans un premier temps).

Ces surplus devront être stockés afin de ne pas être perdus, et ainsi de palier à une offre et à une demande souvent en inadéquation dans le temps.

Un programme du type STEP (station de transfert d'énergie par stockage) a été élaboré par MARAMA NUI afin de proposer une solution complémentaire au stockage chimique.

La STEP est une solution de stockage stationnaire hydraulique car elle permet, lors d'un surplus de solaire en journée, de pomper l'eau depuis une retenue de niveau bas pour la remonter via une conduite forcée dans une retenue de niveau haut. L'eau peut ensuite être de nouveau turbinée dans le cadre du processus hydroélectrique la nuit (ou en cas de besoin).

Trois projets de STEP MARAMA NUI seront présentés successivement :

- Baby Step : un démonstrateur de 2 MW dans la vallée de Tita'aviri (mise en service fin 2027)
- Mama Step : une entité de 8 MW en Haute Papeno'o (horizon 2030)
- Big Mama Step : un aménagement de 12 MW sur la zone Vai'iha / Fa'atauti'a (horizon 2035)

Le projet de Baby Step a été lauréat de l'appel à projets 2024 du Fonds de Transition Energétique et pourra de ce fait bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% des dépenses. Les études se poursuivent et la mise en service est prévue fin 2027.

Rapport avec l'Autorité Concédante

En vue de la mise à jour des CEP (comptes d'exploitation prévisionnels) des concessions de MARAMA NUI, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et l'entreprise.

Les étapes consistent pour chaque concession à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et de gros entretien jusqu'à la fin de la concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de maintenance des conduites forcées ;
- Les hypothèses de construction du Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Les premières concessions travaillées depuis 2021, et transmises à la Direction Polynésienne de l'Energie, sont celles de Vaite, Vaihiria et Tita'aviri, dont les termes sont à 2035 et 2040.

L'analyse du fonds de conduite forcée met en évidence, compte tenu des besoins sur certaines vallées, un dépassement futur du fonds. L'agrégation des CEP des concessions permettra d'établir, avec le concédant, la méthodologie future à retenir pour la répartition des besoins du fonds par vallée. La revue de l'ensemble des CEP des concessions est prévue courant 2025.

En outre, dans la dynamique de présentation des projets stratégiques à l'étude de MARAMA NUI, l'année 2024 a également été marquée par de nombreuses visites dans nos locaux et sur les sites aménagés par les Institutionnels que sont notamment :

- Le Ministre de l'Economie, du Budget et des Finances, en charge des Energies, et son équipe ;
- La Représentante de la Commission de l'Energie de l'Assemblée de Polynésie, et son équipe.





Fiabilité du réseau de transport

Depuis le 1er juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs événements (black-out, défauts sur le réseau et indisponibilités pour maintenance) sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment, notamment :

- En 2022 : 14 événements et des pertes de production hydroélectrique évaluées à près de 4 millions de Francs ;
- En 2023 : 8 événements dont 2 black-out (l'un total sur l'île de Tahiti, l'autre partiel) et des pertes de production hydroélectrique évaluées à plus de 8 millions de Francs.
- En 2024 : 2 événements et des pertes de production hydroélectrique évaluées à près de 180 000 XPF, une amélioration rendue possible par des travaux urgents réalisés par TEP.

MARAMA NUI n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à MARAMA NUI l'écoulement total de sa production.

Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les vallées 20 kV du Sud, la fiabilité du service reste potentiellement à risque et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique, le tout aggravé par la présence de nouveaux producteurs PV dans la zone. Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

Optimisation de l'alimentation et de la consommation des auxiliaires

MARAMA NUI, en tant que premier producteur d'énergie renouvelable de Polynésie française, souhaite contribuer à la transition énergétique du Pays par des actions complémentaires à son cœur de métier qu'est la production hydroélectrique.

Plusieurs actions sont engagées dans le but d'optimiser l'alimentation et la consommation des auxiliaires de tous les sites.

Ainsi, la première installation photovoltaïque de MARAMA NUI a été mise en service en octobre 2024 en toiture de la centrale Papeno'o 0 (22,8 kWc) afin d'alimenter les auxiliaires de celle-ci via une autoconsommation exclusive. La démarche va se poursuivre en 2025 avec le déploiement d'installations photovoltaïques sur les toitures des centrales Papeno'o 1 et Fa'atauti'a 1, et de l'atelier de Faratea.

Aussi, depuis novembre 2024, des modifications de fonctionnement des bacs hydrauliques régulateurs ou vannes de pied des centrales Vaite 1 et 2, Vaihiria 1, 2 et 3, Fa'atauti'a 2, 3 et 4, Tita'aviri 2, et Maroto, permettent de réduire la consommation énergétique des équipements (pression non maintenue machine en veille).

1.2 Principaux indicateurs

		Vaihiria		
		2024	2023	
Techniques	Disponibilité des ouvrages	99,99%	99,53%	
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	23 791 329	16 442 838
	- moyenne historique	kWh	17 654 266	17 497 140
	Production vendue			
	- exercice	kWh	23 051 899	15 780 241
	- rendement		96,9%	96,0%
	- contractuelle	kWh	16 429 487	16 429 487
Financiers	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	183 195	164 974
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	128 897	85 950
	- variation de l'exercice	k XPF	42 947	-4 097
	Patrimoine Immobilier	k XPF	1 531 092	1 531 092
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	0	32 706
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	0	0
	Besoin de renouvellement	k XPF	1 398 631	1 398 631
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	65 053	166 286	
- Variation sur l'exercice	k XPF	-101 233	-87 023	
	Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	1 352 414	1 352 414
Développement durable	Environnement			
	- économie de caburant	m3	5 654	3 908
	- réduction de CO2	T	23 001	15 897



1.3 Projets de développement

Il n'y a pas à l'heure actuelle de projet de développement prévu dans la concession de Vaihiria.



2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession

Une équipe engagée

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux cinq vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés, dont 6 femmes.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.



MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé d'environ 40% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui.

Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita'aviri 1, Papeno'o 1 et Papeno'o 2 Maroto. L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.



Une énergie propre, locale et renouvelable

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWh par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWh en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation d'environ 38.000 m³ de gazole, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère d'environ 155.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées.

Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes. MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations.

De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.

Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.



MARAMA NUI, un investisseur de premier plan au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité.

Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2040 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 millions de francs par an.



Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :

- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée, pelle araignée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.



2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques Vaihiria a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Vaihiria comprend notamment 3 centrales, dénommées "Vaihiria 1, 2 et 3", et 3 retenues principales.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».



3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

- 3.2.1 Pluviométrie
- 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
- 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
- 3.2.4 Production vendue
- 3.2.5 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

- 3.3.1 Incidents majeurs
- 3.3.2 Réalisations de l'année

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 203 CM	10,00 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Vaihiria)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet d'un arrêté du conseil des ministres depuis le 25 février 2016.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable.

En 2024, l'entreprise a constaté un avoir de 2,9 MCFP au titre de la concession de Vaihiria dans la mesure où le tarif publié était inférieur au tarif contractuel depuis mars 2023.

En 2024, les tarifs contractuels étant supérieurs aux tarifs publiés, la facturation sur l'exercice s'est effectuée au tarif publié.

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,00
	Restitution taxe foncière		-0,25	9,75
01/03/2016	Actualisation	0,01		9,76
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,78
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,49
01/03/2018	Actualisation	0,03		9,52
01/03/2019	Actualisation	-0,02		9,50
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,79
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,81
01/03/2021	Actualisation	0,05		9,86
01/03/2022	Actualisation	0,09		9,95
01/03/2023	Actualisation	0,26		10,21
01/03/2024	Actualisation	0,32		10,53
Total		0,46	-0,25	

Au 31 décembre 2024, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 24.165.938 CFP pour Vaihiria. Ces avoirs ont été émis sur le 1^{er} trimestre 2025.

Il est à noter que le prix de vente de l'hydroélectricité intègre 0,29F/kWh correspondant aux pertes de transport.

Actualisation tarifaire

Le tarif contractuel correspond au tarif contractuel N-1 auquel est appliqué la formule de calcul définie dans le contrat avec les indices.

	Forfait 31/12/2022	Forfait 31/12/2023	Variation	
ISC	115,50	124,97	8,19%	108,19%
ICV	109,20	109,86	0,60%	100,60%
PSD	115,39	118,37	2,58%	102,58%
0,5 ICV + 0,5 PSD				101,59%

F = Fixe (charges calculées)
 I = ISC (MO)
 P = (0,5 * ICV + 0,5 * PSD) (Autres)

Prix Achat hydro Marama Nui	Tarif au 01/03/2023	F	P	I	Tarif au 01/03/2024	Variation
Vaihiria	10,21	0,3251	0,3568	0,3181	10,53	0,32

Article 16.2 alinéa 2

Pour la première fois, l'entreprise a mis en application l'alinéa 2 de l'article 16-2 « Traitement des écarts par rapport au prévisionnel »

« Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes. En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire »

L'impact, au titre de 2024, pour la concession de Vaihiria est 760.512 CFP.

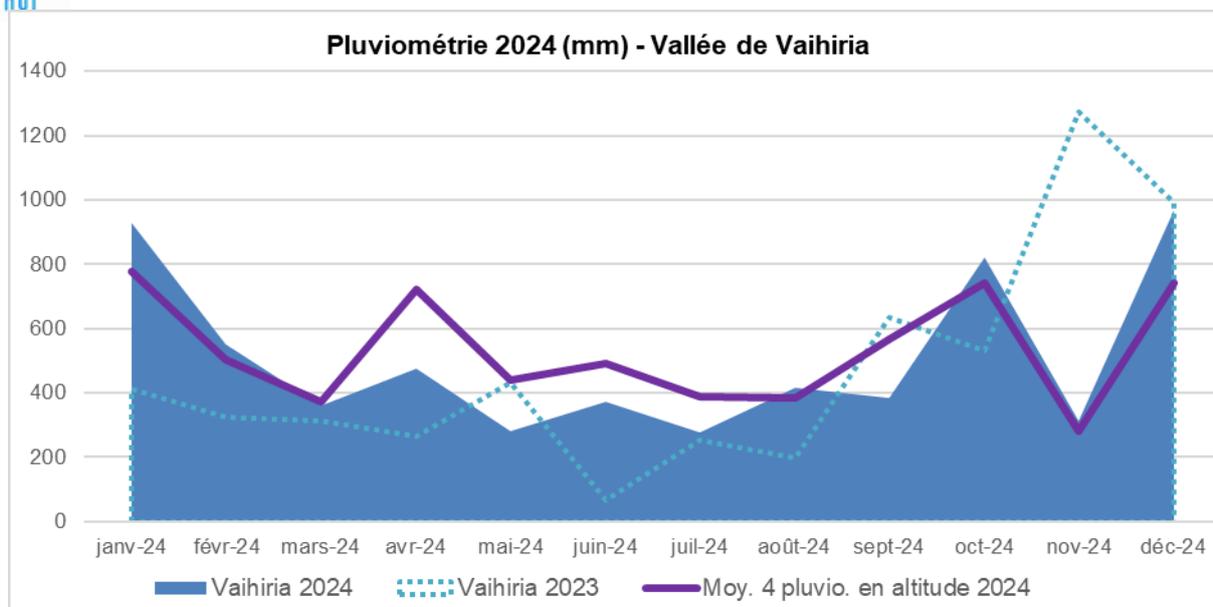
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

En 2024, la pluviométrie en altitude de la vallée de Vaihiria a été de 5188 mm.

Sur l'année écoulée, la pluviométrie totale de la vallée a été supérieure de 8% à la pluviométrie de l'année précédente, trois mois de l'année ayant cumulé une pluviométrie inférieure aux mêmes mois de l'année précédente, particulièrement le mois de novembre.

Pour l'ensemble du parc hydroélectrique de Tahiti, les pluviométries importantes des mois de janvier, avril, octobre et décembre 2024 ont permis de garantir des productions mensuelles nettement supérieures aux prévisionnels mensuels, ainsi qu'une production annuelle supérieure de 24% au prévisionnel annuel.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

En 2024, la disponibilité annuelle sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Vaihiria a été excellente, avec un taux de disponibilité de 99,99% traduisant 2 heures d'indisponibilité.

Entre 2023 et 2024, le nombre de déclenchements a nettement diminué en passant de 6 à 1.

	Nb. Déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité
Vaihiria 1	0	100%
Vaihiria 2	1	99,97%
Vaihiria 3	0	100%
Concession de Vaihiria	1	99,99%
Total MARAMA NUI	20	99,79%

En outre, le parc des turbines de la concession de Vaihiria a été indisponible environ 20 jours pour diverses interventions programmées.

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1983 pour Vaihiria 2, 1985 pour Vaihiria 3 et 1986 pour Vaihiria 1.

En 2024, avec 23,79 GWh, la production totale de la concession de Vaihiria a été supérieure de 35% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1986 (17,65 GWh).

	VAIHIRIA 1	VAIHIRIA 2	VAIHIRIA 3	VALLEE VAIHIRIA
1981				
1982				
1983		7 489 400		
1984		5 922 000		
1985		6 926 900	3 127 500	
1986	7 545 700	6 127 100	4 781 500	18 454 300
1987	7 357 900	5 509 000	2 354 400	15 221 300
1988	9 645 800	7 331 500	3 083 800	20 061 100
1989	7 417 600	5 758 800	3 432 000	16 608 400
1990	9 451 400	6 908 700	4 307 600	20 667 700
1991	7 297 800	5 968 700	3 194 500	16 461 000
1992	8 406 520	6 251 900	2 890 800	17 549 220
1993	8 579 900	5 895 400	3 143 200	17 618 500
1994	8 000 600	5 591 900	2 538 300	16 130 800
1995	8 253 600	6 246 800	3 215 700	17 716 100
1996	6 338 900	5 666 200	2 902 900	14 908 000
1997	8 029 500	6 625 200	3 519 800	18 174 500
1998	9 922 000	7 385 400	3 133 500	20 440 900
1999	6 562 800	4 917 400	2 529 300	14 009 500
2000	7 389 700	5 351 100	3 006 900	15 747 700
2001	7 155 200	5 197 100	2 548 800	14 901 100
2002	5 169 340	4 182 470	1 818 000	11 169 810
2003	4 685 630	4 031 380	2 068 071	10 785 081
2004	6 437 340	4 714 550	2 957 790	14 109 680
2005	6 206 370	5 240 430	1 381 332	12 828 132
2006	8 437 960	6 298 700	2 198 289	16 934 949
2007	8 406 830	5 701 770	3 435 949	17 544 549
2008	6 739 600	6 643 300	3 686 230	17 069 130
2009	6 962 497	6 795 416	3 735 739	17 493 652
2010	10 230 070	8 922 270	6 175 759	25 328 099
2011	7 229 882	7 697 235	4 881 472	19 808 589
2012	8 307 189	7 274 182	4 389 175	19 970 546
2013	6 802 415	6 749 783	4 735 942	18 288 140
2014	8 322 140	6 491 888	3 779 733	18 593 761
2015	8 297 199	6 702 052	4 112 873	19 112 124
2016	9 197 850	7 792 278	4 240 701	21 230 829
2017	10 857 750	7 605 011	3 980 523	22 443 285
2018	8 259 410	6 390 434	2 836 628	17 486 472
2019	8 221 255	6 591 218	2 866 155	17 678 628
2020	7 825 706	6 459 230	2 993 231	17 278 167
2021	6 615 251	5 914 533	3 255 320	15 785 103
2022	8 992 273	7 381 757	5 294 813	21 668 843
2023	6 821 954	5 595 195	4 025 689	16 442 838
2024	9 986 828	7 668 673	6 135 828	23 791 329
maxi	10 857 750	8 922 270	6 175 759	25 328 099
mini	4 685 630	4 031 380	1 381 332	10 785 081
moy réelle à 2024	7 855 581	6 331 292	3 467 394	17 654 266
Ecart / Moyenne	27%	21%	77%	35%

3.2.4 Production « vendue »

Après prise en compte des consommations des auxiliaires des centrales et des pertes TEP, la production vendue sur l'exercice s'élève à **23 051 899 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2024
Production brute (sortie transfo.)				23 791 329 kWh
- Consommation des auxiliaires				-60 347 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	5 739 872 kWh	7 108 988 kWh	10 882 122 kWh	23 730 982 kWh
Pertes transport supportées MN	-174 885 kWh	-199 693 kWh	-304 505 kWh	-679 083 kWh
Production nette vendue	5 564 987 kWh	6 909 295 kWh	10 577 617 kWh	23 051 899 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Les pertes de transport qui, selon le code de l'énergie, devraient être supportées par le concessionnaire de transport (TEP), le sont toujours par MARAMA NUI même si ces dernières sont forfaitairement répercutées dans les tarifs.

Elles sont mesurées globalement sur le réseau de transport et réparties par concession MARAMA NUI au prorata du nombre de kWh injectés.

Ces dernières sont en augmentation :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pertes transport supportées MN (kwh) - VAIHIRIA	484 513	506 962	474 535	641 749	572 299	679 083

A compter de 2025, en lien avec la mise en service de la première vague de fermes solaires, les pertes de transport ne devront plus être prises en charge par MARAMA NUI.

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **183 194 859 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2024
Production brute (sortie transfo.)				23 791 329 kWh
- Consommation des auxiliaires				-60 347 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	5 739 872 kWh	7 108 988 kWh	10 882 122 kWh	23 730 982 kWh
Pertes transport supportées MN	-174 885 kWh	-199 693 kWh	-304 505 kWh	-679 083 kWh
Production nette vendue	5 564 987 kWh	6 909 295 kWh	10 577 617 kWh	23 051 899 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	3 366 138 kWh	6 092 117 kWh	6 971 232 kWh	16 429 487 kWh
Ecart	2 198 849 kWh	817 178 kWh	3 606 385 kWh	6 622 412 kWh
Dont 66% porté en cpt courant du concédant	1 451 241 kWh	539 337 kWh	2 380 214 kWh	4 370 792 kWh
Vente à EDT	55 649 870 XPF	66 194 023 XPF	105 776 170 XPF	227 620 063 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				199 220 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				39 900 XPF
- Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025)				-989 091 XPF
Chiffre affaires énergie				226 870 092 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-42 947 414 XPF
Plafonnement article 16 - AAE EDT				-760 512 XPF
Chiffre affaires Net énergie				183 162 166 XPF
Autres produits annexes				32 693 XPF
Chiffre affaires VAIHIRA				183 194 859 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail

Un accident du travail (sans interruption temporaire du travail) est survenu le 2 octobre 2024 sur le chantier d'installation de la vanne de survitesse de la conduite forcée Vaihiria 3. Lors du serrage d'un boulon du clapet d'entrée d'air, le cliquet de la clé a cédé, l'agent a été déséquilibré, est tombé de sa hauteur sur le dos sur la plateforme de travail, a basculé et a chuté de face au sol (environ 60 cm).



Exploitation du Lac Vaihiria

Les seuils de débordement (21 mètres) et de surverse (25,3 mètres) du Lac Vaihiria, alimentant la centrale Vaihiria 3, n'ont pas été atteints, n'entraînant ainsi pas de risque majeur ni sur l'ouvrage ni sur les populations vivant à l'aval.

Toutefois, pour les besoins des travaux en aval, le niveau du Lac a été baissé jusqu'au désamorçage de la conduite forcée, ce qui a permis d'identifier des renards et d'intervenir en curatif sans délai.



Accès aux aménagements hydroélectriques

Depuis de nombreuses années, dans les vallées aménagées dont la maîtrise foncière n'est pas garantie (toutes les vallées sauf la haute vallée de Tita'aviri), des difficultés récurrentes mettent en évidence la nécessité de mettre en place des baux de location pour les emprises foncières entre les associations de propriétaires et MARAMA NUI, voire de demander par défaut de pouvoir bénéficier d'une déclaration d'utilité publique.

Concernant l'accès à la centrale Vaihiria 1, celui-ci a été bloqué pendant une année et demie, d'avril 2021 à octobre 2022, par l'occupant du terrain limitrophe de la centrale à savoir Monsieur BENNETT.

Depuis 2023, la Cour d'Appel de Papeete ayant rendu en août 2022 une Ordonnance interdisant à Monsieur BENNETT et à toute personne de son chef d'entraver sous quelques formes que ce soit les équipes et les prestataires de MARAMA NUI pour l'accès aux équipements de la centrale, l'accès à la centrale se déroule sans difficulté.

En parallèle, la demande de déclaration d'utilité publique avec expropriation de l'assise foncière de la centrale Vaihiria 1 a été lancée et permettra de régler à terme la problématique de l'accès à la centrale.

De plus, MARAMA NUI est devenue propriétaire en août 2021 d'un terrain jouxtant le terrain occupé Monsieur BENNETT, en aval de celui-ci.

Le relevé des limites de propriété par le géomètre a mis en évidence que Monsieur BENNETT a construit un garage sur le terrain nouvellement acquis, et qu'il nous empêche d'accéder à la zone pour y poser le bornage.

Depuis, la situation est bloquée et le terrain ne peut être exploité.

Alors que ce terrain avait pour vocation notamment d'entreposer les équipements et les matériels nécessaires aux chantiers de la vallée, notamment pour la conduite forcée Vaihiria 3, MARAMA NUI est contrainte de louer un espace pour cela une dizaine de kilomètres plus loin sur Papara.

Enfin, d'autres discussions ont lieu avec les différents propriétaires de la vallée pour les baux de locations de terrains en amont dans la vallée, sur Vaihiria 1, 2 et 3, où sont implantés centrales, barrages, accessoires de sécurité de conduites forcées, et casiers de curage.

Eboulements significatifs

Des éboulements significatifs de la piste surplombant le barrage Vaihiria 1 et permettant d'accéder aux installations amont de Vaihiria 2 et 3 ont conduit à la réalisation d'une solution de confortement définitif avec paroi ancrée et dalle en crête (environ 14 millions de Francs).





3.3.2 Réalisations de l'année

Les curages des bassins Vaihiria 1 et 2 ont été réalisés et les paramètres physico-chimiques ont été suivis (résultats conformes).



L'aspirateur de la turbine de Vaihiria 1, cassé en 2023, a été remplacé dès le début d'année 2024, mais une nouvelle intervention corrective a dû avoir lieu en fin d'année pour consolider sa fixation.



La campagne de pêche dans la vallée de Vaihiria a eu lieu, selon une fréquence annuelle en lien avec les actuels nombreux travaux et projets dans la vallée.



Enfin, une démarche a été engagée avec l'organisme AOA Polynesian Forests en vue d'accompagner MARAMA NUI dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes au cours des travaux à venir sur ses ouvrages et installations. Après une visite exhaustive des lieux, le prestataire a fait des préconisations du type formation des équipes à la reconnaissance des espèces invasives et revégétalisation après travaux.



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des contrats de délégation
- 4.1.2 La séparation des activités du contrat de délégation
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 La prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge
- 4.1.8 Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par activité
- 4.1.13 Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française.

L'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 a mis à jour et précisé les conditions de présentation des rapports annuels des délégataires.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des contrats de délégation

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.2 – La séparation des activités du contrat de délégation

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MARAMA NUI /EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

	VAHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	40 898 539	509 629 452	550 527 991	170 112 753	720 640 744
Neutralisation des charges lissées sociales	1 385 821	210 186 860	211 572 681		211 572 681
Rémunération C/C du concessionnaire social	-5 583 076	135 724 567	130 141 491	-130 141 491	0
Charges lissées - RAD	-32 437 831	-299 413 655	-331 851 486		-331 851 486
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	6 265 209	-132 736 142	-126 470 933	126 470 933	0
Résultat avant IS - RAD	10 528 662	423 391 082	433 919 744	166 442 195	600 361 939

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

A une écriture de comptabilité générale peuvent être associées une ou plusieurs écritures analytiques qui précisent le(s) centre(s) de coût et le(s) eOTP concernés.

L'eOTP est la combinaison d'un chantier et d'un bien, le bien permettant de préciser « sur quoi » on travaille : tel groupe de puissance d'une centrale de production, tel élément du réseau de distribution, tel barrage, telle agence de clientèle....

L'eOTP permet d'affecter une concession, une activité et un processus à l'écriture. Les centres de coûts permettent de connaître la fonction concernée en cas d'imputation directe. Ils sont aussi le support des imputations indirectes.

4.1.7 – La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge

Aucun changement n'a eu lieu sur l'exercice 2024.

4.1.8 – Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées

Le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 ;
- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Vaihiria
Achat de l'hydroélectricité.	Jusqu'au 1er mars 2016, EDT achetait l'hydroélectricité produite par Marama Nui au tarif unique de 12,06 F/kWh. À partir de cette date, les tarifs ont été révisés et différenciés selon les vallées. Au 31/12/2024, les tarifs par vallées s'élèvent à 10 F pour Vaihiria, 12,66 F pour Vaite, 13,65 F pour Titaaviri, 10,10 F pour Faatautia, 14,05 F pour la haute PPNOO et 14,34 F pour la moyenne PPNOO.	217 903 528
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant délégué a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une refacturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	53 818 181
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salarié de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	1 980 186
Travaux modernisation	Dans le cadre de la convention de gestion déléguée (article 11.1), EDT prévoit de refacturer les travaux de modernisation des infrastructures à Marama Nui. Un taux de marge est alors appliqué, de 10% pour les travaux sous-traités et de 15% pour les travaux réalisés par EDT.	3 313 942
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution. Facturation sur la base d'un forfait actualisé annuellement	1 729 960
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminée sur la base d'une clé représentative de la consommation de chaque prestation	24 761 747

Les fonctions supports sont intégralement incluses dans les conventions d'exploitation déléguée et prestation administrative conclues entre EDT et MARAMA NUI.

Autres parties liées

Libellé	Description	Vaihiria
Polydiesel	Travaux sous-traités: production facturé chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	331 041
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management facturé chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	617 803

Les montants sont présentés hors TVA sociale

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. chapitre :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes

4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du chiffre d'affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.

- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :

- au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :

- Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
- Avances et acomptes versés
- Charges constatées d'avance

- au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :



- Stocks et provisions s'y rapportant
- au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.
 - au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- **Les impôts et taxes** correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- **Les coûts de structure**, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession.

Ventilation des charges entre structure et maintenance

La répartition des charges entre les activités de structure et de maintenance s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Achats et charges externes**



La ventilation est déterminée en fonction de la nature du compte comptable utilisé. Chaque compte est préaffecté soit à la structure, soit à la maintenance.

- **Exploitation déléguée**

Pour la part relative à la structure, un pourcentage de temps consacré par la cheffe de service, son adjoint et sa secrétaire est calculé. Ce pourcentage est appliqué à leurs masses salariales respectives. La part restante, calculée par différence, est imputée en maintenance.

- **Amortissements des biens privés de structure**

La ventilation entre structure et maintenance est effectuée au prorata des acquisitions de l'exercice.

- **Provisions :**

Pour la structure, les charges correspondent exclusivement à la dotation (ou reprise) de la PIDR.

Par ailleurs, en fonction de la nature des coûts, les charges indirectes peuvent être réparties selon différentes clés de répartition, notamment :

- au prorata du temps passé ;
 - au prorata de la production moyenne historique de kWh ;
 - au prorata de la valeur brute des immobilisations ;
 - au prorata de la valeur des immobilisations concédées.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	VAIHIRIA	
	2024 Concession	2023 Concession
Immobilisations concédées	1 531 092 378	1 531 092 378
Immobilisations privées	113 512 953	106 851 116
Immobilisations financières	6 333 896	7 438 266
Immobilisations en-cours	99 898 140	92 255 310
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	1 750 837 366	1 737 637 071
Amortissements	-1 129 337 034	-1 102 483 513
Immobilisations concédées (1)	-1 045 140 507	-1 023 992 216
Immobilisations privées	-84 196 527	-78 491 297
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	621 500 332	635 153 558
Stock	16 792 892	14 817 512
Provisions de stock	-475 737	-724 542
Net	16 317 155	14 092 970
Créances clients	45 561 493	64 355 399
Autres créances	7 623 911	19 033 883
Charges constatées d'avance	139 007	127 213
Total créances d'exploitation	53 324 412	83 516 496
Provisions créances		-454 467
Créances nettes	53 324 412	83 062 029
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire	189 727 450	178 237 842
TOTAL ACTIF	880 869 349	910 546 398

PASSIF	VAIHIRIA	
	2024 Concession	2023 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	7 093 768	13 506 763
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	7 093 768	13 506 763
Amort caducité, ATO, PRU	310 938 526	339 205 686
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	208 967 215	169 410 535
Fonds de maintenance conduites forcées	65 052 748	166 286 017
Autres provisions pour risques et charges	37 619 712	35 584 089
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	629 671 969	723 993 090
C/C du concessionnaire (emprunt)		
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	3 352 865	22 293 079
Fournisseurs	64 407 447	61 403 873
Dettes fiscales et sociales	25 992 897	13 769 059
Autres dettes (3)	157 444 171	89 087 297
PCA		
S/T emprunts et dettes	251 197 380	186 553 308
TOTAL PASSIF	880 869 349	910 546 398

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	VAIHIRIA	
	2024 Concession	2023 Concession
CA "net" Energie	183 194 859	164 973 987
Ventes hydro (à EDT) (4)	227 620 063	160 602 546
Refacturation Pertes Transport (à TEP)		
Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (5)	199 220	201 290
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (6)	39 900	73 200
Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025) (7)	-989 091	
Autres produits annexes	32 693	
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2) (8)	-42 947 414	4 096 951
Plafonnement (Art.16.2 al2) - Avoir à établir (à EDT)	-760 512	
Production moyenne (de l'origine à 2023/2024)	17 654 266	17 497 140
kWh vendus	23 051 899	15 780 241
CA / kWh vendus	7,95	10,45
Maintenance - Conduite exploitation	-205 748 772	-181 624 893
Achats et charges externes (9)	-163 041 665	-170 992 096
Exploitation Déléguée (10)	-52 521 268	-46 237 431
Production immobilisée	15 947 377	37 865 555
Provisions risques indemnités fin de concession	-370 563	
Provision pour risques et charges (11)	-5 000 000	
Provision Stock & créances	1 107 305	215 071
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-1 846 668	-2 359 374
Exceptionnel	-4 867	-118 958
Autres produits et charges	-18 422	2 340
Amortissement des actifs de concession	68 773 810	54 585 232
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-19 501 376	-19 501 376
Dot. passif de renouvellement	-39 556 680	-39 556 680
Amortissement améliorant	-1 646 915	-1 646 915
Reprise lissée caducité	28 267 140	28 267 140
Reprise sur travaux de renouvellement		
Dot. Provision pour dépréciation actif immobilisé		
Dot. fonds conduites forcées	-18 074 858	-18 074 858
Reprise sur travaux conduites forcées	119 308 127	105 097 921
Exceptionnel	-21 628	
Impôts et taxes	-1 687 813	-2 952 493
Patente	-3 456 389	-3 610 031
Autres	-5 987	-1 116 847
Provision (12)	1 774 562	1 774 385
Exceptionnel		
Structure	-40 069 103	-25 516 222
Achats et charges externes (13)	-33 575 410	-21 161 594
Exploitation Déléguée	-3 277 099	-3 187 683
Amortissement des biens privés de structure	-4 810 217	-2 772 525
Provisions	1 593 622	1 605 580
Autres produits et charges		
Exceptionnel		
Financier	6 065 681	10 632 942
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-199 528	-126 320
Rémunération C/C du concessionnaire	6 265 209	10 759 262
Résultat avant impôt	10 528 662	20 098 553
Impôt sur les sociétés	-3 434 893	-6 591 790
Résultat net - concessions	7 093 768	13 506 763

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

3 Cette rubrique intègre la mise en réserve au titre de l'article 16.2, doté sur l'exercice à hauteur de 42,9 MCFP. Le solde du compte s'établit à 129 MCFP.

Compte de résultat

4 Le chiffre d'affaires énergie augmente significativement de 67 MCFP par rapport à 2023 en raison de la hausse de la production d'hydroélectricité en volume de 7 GWh.

5 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

6 Le 29 mai 2019, MARAMA NUI et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

7 En raison d'un accord avec la TEP, un avoir a été émis concernant les pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport. Cet avoir couvre la période de 2019 à 2025.

8 Suite à la hausse de la pluviométrie, l'année se solde par une mise en réserve en vertu de l'article 16.2 de 42,9 MCFP. En 2023, a contrario, la concession a bénéficié du fonds à hauteur de 4,1 M CFP.

9 Les AC/ACE intègrent les charges courantes d'exploitation, les charges liées aux conduites forcées (compensées par la reprise sur travaux correspondante) ainsi que les autres charges de renouvellement, neutralisées par la production immobilisée. L'analyse de ces charges doit donc être réalisée en lien avec la production immobilisée et la reprise sur travaux conduites forcées.

10 L'exploitation déléguée est répartie entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La quotité de temps allouée à la concession de Vaihiria est passée de 16% en 2023 à 17% en 2024.

11 Depuis de nombreuses années, dans les vallées aménagées dont la maîtrise foncière n'est pas garantie (toutes les vallées sauf la haute vallée de Tita'aviri), des difficultés récurrentes mettent en évidence la nécessité de mettre en place des baux de location pour les emprises foncières entre les associations de propriétaires et MARAMA NUI, voire de demander par défaut de pouvoir bénéficier d'une déclaration d'utilité publique. Une dotation a été constatée dans les comptes 2024 à hauteur de 5 MCFP pour la vallée de Vaihiria

12 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 MCFP pour MARAMA NUI dont 2 MCFP pour la vallée de Vaihiria. Une provision pour risque avait été constituée sur plusieurs années. Depuis l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2023	+	-	2024
2017	0			0
2018	0			0
2019	0			0
2020	38 024 467		38 024 467	0
2021	37 469 307			37 469 307
2022	44 536 806			44 536 806
TOTAL	120 030 580	0	38 024 467	82 006 113

13 Les achats et charges externes liés à la structure correspondent principalement à des coûts indirects, répartis entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La part de temps allouée à la concession de Vaihiria est passée de 16% en 2023 à 17% en 2024.

Au 31/12/2024, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

Aucun autre élément non récurrent n'est présent dans les comptes arrêtés au 31/12/2024.

4.3.4 Tableau de passage

	VAIHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat avant IS - RAD	10 528 662	490 084 780	500 613 442
Retraitements concession	30 369 877	19 544 672	49 914 549
Charges lissées - RAD	32 437 831	232 719 957	265 157 788
Charges lissées sociales	-1 385 821	-210 186 860	-211 572 681
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-6 265 209	132 736 142	126 470 933
Rémunération C/C du concessionnaire social	5 583 076	-135 724 567	-130 141 491
Hors concession - RAD		166 442 195	166 442 195
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD		-126 470 933	-126 470 933
Rémunération C/C du concessionnaire social		130 141 491	130 141 491
Hors concession - PCG		170 112 753	170 112 753
Résultat avant IS - PCG	40 898 539	679 742 205	720 640 744

	VAIHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat net - RAD	7 093 768	318 722 211	325 815 979
Déficits reportables sur concessions déficitaires		13 508 154	13 508 154
Reprise de report déficitaire antérieur		-2 531 535	-2 531 535
Retraitements concession avant IS	30 369 877	19 544 672	49 914 549
IS PCG	-12 991 866	-172 865 955	-185 857 820
Neutralisation IS RAD	3 434 893	171 362 570	174 797 463
Hors concession - RAD		169 712 659	169 712 659
Retraitements Hors concession		3 670 558	3 670 558
IS PCG		4 113 128	4 113 128
Neutralisation IS RAD		-3 270 464	-3 270 464
Hors concession - PCG		174 225 881	174 225 881
Résultat net - PCG	27 906 673	521 965 998	549 872 672

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

5.1 Variation des immobilisations en concession

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcées

5.5 Dépenses de renouvellement

5.5.1 Le besoin de renouvellement

5.5.2 Le réalisé de l'année

5.5.3 Le plan de renouvellement

5.5.4 La dotation de l'exercice

5.6 Dépenses de 1^{er} établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

5.7 Méthode lissée des charges calculées

5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2023	Acquisition		Cession	2024
	améliorant	renouvellement		
1 531 092 378		-	-	1 531 092 378

APPENDICE	46 803 706				46 803 706
BATIMENT	83 667 455				83 667 455
CONDUITE	442 414 578				442 414 578
ELEC DE COMMANDE	68 673 792				68 673 792
ELEC DE PUISSANCE	88 367 567				88 367 567
ELECTRONIQUE	25 695 659				25 695 659
ETANCHEITE	2 497 247				2 497 247
GROS ŒUVRE	347 511 320				347 511 320
PISTE	105 829 174				105 829 174
PONT	56 253 943				56 253 943
RESEAUX	51 045 253				51 045 253
TERRAIN	17 711 000				17 711 000
TURBINE	194 621 684				194 621 684
	1 531 092 378	-	-	-	1 531 092 378

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service. Dans l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.



Sous famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort 2024	VNC	IFC
Grilles renovées	GRILLE RENOVE VAIHIRIA 1 VAIHIRIA CONDUITE	01.06.2016	33 633 309	0	33 633 309	17 168 872
Protection Cathodique	VAIHIRIA PROT CATHODIQUE VAIHIRIA PROT CATHODIQUE	01.01.2003	4 185 978	0	4 185 978	0
Vannes & Grille Coanda	VAIHIRIA V3 VANNES PIEDS VAIHIRIA CONDUITES V3	01.07.2015	7 247 524	0	7 247 524	0
Vannes & Grille Coanda	VAIHIRIA VANNES RAMUS V3 VAIHIRIA VANNES RAMUS V3	01.01.1995	1 736 895	0	1 736 895	0
APPENDICE			46 803 706	0	46 803 706	17 168 872
Armature	BLOC SANITAIRE VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	2 560 000	0	2 560 000	1 333 793
Génie civil béton	GC.SALLE COMMANDE VAIH1I CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	3 755 000	0	3 755 000	2 555 936
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	9 154 999	0	9 154 999	0
Portes, fenêtres, vantellerie	PORTE FACADE SALLE VAIH1I PLAFOND ALU VAIHIRIA 1	02.11.2016	2 204 943	0	2 204 943	92 665
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	3 132 885	0	3 132 885	0
Autre	VAIHIRIA AUTRES C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	2 722 116	0	2 722 116	0
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	18 495 775	0	18 495 775	5 496 828
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	8 178 064	0	8 178 064	0
Autre	VAIHIRIA AUTRES C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	5 864 807	0	5 864 807	0
Autre	VAIHIRIA SAHP V3 VAIHIRIA SAHP V3	01.01.1996	764 060	0	764 060	0
Autre	VAIHIRIA STEB V3 VAIHIRIA STEB V3	01.01.1996	1 664 400	0	1 664 400	0
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	21 174 315	0	21 174 315	0
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.2004	3 762 015	0	3 762 015	0
Autre	VAIHI RNV CLIMATISEUR 2 SALLE COMMANDE VAIHIRIA 1	28.02.2023	234 076	0	234 076	0
BATIMENT			83 667 455	0	83 667 455	9 479 222
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES C1 VAIHIRIA CONDUITES C1	01.01.1986	255 518 038	0	255 518 038	42 603 829
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES C2 VAIHIRIA CONDUITES C2	01.01.1983	98 396 627	0	98 396 627	11 485 219
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES V3 VAIHIRIA CONDUITES V3	01.01.1985	88 499 913	0	88 499 913	13 282 054
CONDUITE			442 414 578	0	442 414 578	67 371 102
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATISM VAIH1I CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	11 013 175	0	11 013 175	2 558 202
Automate	AUTOMATE VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	2 198 870	0	2 198 870	0
Cablages	CABLAGES VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	8 783 957	0	8 783 957	2 040 387
Protections	PROTECTIONS VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	3 001 512	0	3 001 512	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIH1I CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	857 105	0	857 105	0
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIH2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	8 178 407	0	8 178 407	0
Automate	AUTOMATE VAIH2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 555 752	0	2 555 752	0
Cablages	CABLAGES VAIH2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	5 111 503	0	5 111 503	0
Protections	PROTECTION VAIH2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 044 602	0	2 044 602	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIH2 CENTRALE VAIHIRIA 2	01.10.2016	1 142 238	0	1 142 238	0
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIH3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	6 625 361	0	6 625 361	0
Automate	AUTOMATE VAIH3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	2 070 425	0	2 070 425	0
Cablages	CABLAGES VAIH3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	4 140 851	0	4 140 851	0
Protections	PROTECTION VAIH3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	1 656 340	0	1 656 340	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIH3 CENTRALE VAIHIRIA 3	15.09.2016	1 201 807	0	1 201 807	0
Régulateur vitesse	VAIHI REGULATEUR VITESSE CENTRALE VAIHIRIA 1	30.09.2023	8 091 887	0	8 091 887	0
ELEC DE COMMANDE			68 673 792	0	68 673 792	4 598 589
Alterateur BT	ALTERNATEUR VAIHIRIA 1 ALT GLOBAL HYDRO	01.01.2006	14 864 603	0	14 864 603	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIH1I CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	6 989 773	0	6 989 773	1 623 624
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	5 797 191	0	5 797 191	0
Alterateur BT	VAIHIRIA ALTERNATEUR C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	01.12.2019	25 072 965	0	25 072 965	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIH2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 299 756	0	2 299 756	0
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	01.01.1983	2 585 185	0	2 585 185	0
Alterateur BT	VAIHIRIA ALTERNATEUR C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	19 623 491	0	19 623 491	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIH3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	4 140 851	0	4 140 851	0
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	3 449 329	0	3 449 329	0
Armoire puissance	VAIHI RNV DISJONCTEUR DE COUPLAGE VAIHIRIA 2	31.08.2023	3 544 423	0	3 544 423	1 762 508
ELEC DE PUISSANCE			88 367 567	0	88 367 567	3 386 132
COMMUNICATION	FAISCEAU HERTZIEEN VAIHIRI A	16.06.2014	25 695 659	0	25 695 659	0
ELECTRONIQUE			25 695 659	0	25 695 659	0
Etanchéité Géomembrane	VAIHIRIA ETANCHEITE V2 VAIHIRIA ETANCHEITE	01.01.1983	2 497 247	0	2 497 247	0
ETANCHEITE			2 497 247	0	2 497 247	0
Barrage/Captage	VAIHIRIA CAPTAGE VAIHIRIA CAPTAGE	01.01.1983	326 675 955	0	326 675 955	60 323 802
Instrumentation Barrage	VAIHI RNV VANNE DE VIDANGE VAIHIRIA 1	31.12.2023	20 835 365	0	20 835 365	7 141 924
GROS ŒUVRE			347 511 320	0	347 511 320	67 465 726
Pistes	VAIHIRIA PISTES VAIHIRIA PISTE	01.01.1983	75 518 818	0	75 518 818	13 945 263
Pistes	REFECT° PISTE VAIHIRIA 2 VAIHIRIA PISTE	01.01.2022	30 310 356	0	30 310 356	23 783 818
PISTE			105 829 174	0	105 829 174	37 729 081
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTBENETT BETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713	0	7 450 713	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTFUITES BETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713	0	7 450 713	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTLACBLEUBETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713	0	7 450 713	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTLACVERTBETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.1983	4 145 146	0	4 145 146	0
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTBENETT METAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	8 367 209	0	8 367 209	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTFUITES METAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	8 367 209	0	8 367 209	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTLACBLEUMETAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	8 367 209	0	8 367 209	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTLACVERTMETAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.1999	4 655 031	0	4 655 031	0
PONT			56 253 943	0	56 253 943	9 951 177
COMMUNICATION fil	VAIHI 2 CABLES TELECOM FH FIBRE CUIVRE VAIHIRIA 2	01.01.2021	51 045 253	0	51 045 253	20 427 046
RESEAUX			51 045 253	0	51 045 253	20 427 046
Terrain	VAIHIRIA TERRAIN MATAIEA CONSORT RICHMOND/WOHLER	24.08.2021	17 711 000	0	17 711 000	0
TERRAIN			17 711 000	0	17 711 000	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	13 433 447	0	13 433 447	0
Hydraulique + Vannes	HYDRAULIQUE VANNES VAIH1I CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	12 311 280	0	12 311 280	497 170
Ligne d'arbre et supportage	LIGNE ARBRE SUPPOR VAIH1I SUPPORTAGE VAIHIRIA 1	21.10.2016	35 822 193	0	35 822 193	1 446 618
Roue	VAIHIRIA ROUE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	12.11.2013	10 470 818	0	10 470 818	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	43 480 540	0	43 480 540	12 922 143
Roue	VAIHIRIA ROUE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	17 758 830	0	17 758 830	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	48 204 699	0	48 204 699	0
Roue	VAIHIRIA ROUE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	02.05.2017	13 139 877	0	13 139 877	877 791
TURBINE			194 621 684	0	194 621 684	15 743 722
			1 531 092 378	0	1 531 092 378	253 320 669

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.3.1 Le réalisé de l'année

Avancement global du programme de réhabilitation des barrages

Le programme total de réhabilitation des ouvrages MARAMA NUI est évalué à 5,3 milliards CFP, dont 3 milliards CFP déjà dépensés depuis 2007.

Les barrages en cours de réhabilitation à date sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

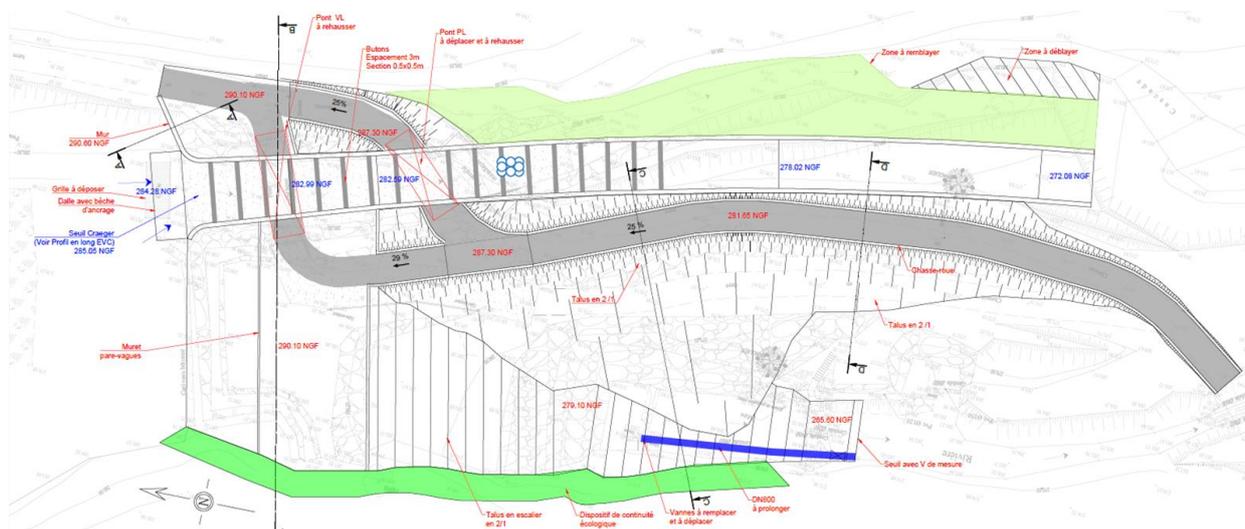
Etude de réhabilitation du barrage Vaihiria 2

La réhabilitation du barrage Vaihiria 2 concernera principalement :

- Le redimensionnement de l'évacuateur existant ;
- La rehausse définitive de la crête ;
- L'étanchéité du parement amont ;
- Et la réfection de la vidange et de prise d'eau.

En outre, la problématique de la continuité écologique (débit réservé et passe à poissons) sera prise en compte dans la conception du barrage réhabilité.

Afin d'entreprendre les travaux au plus tôt et ainsi de répondre aux exigences de fin de concession sur la vallée en 2035, les études de conception pour la réhabilitation de l'ouvrage ont été engagées en 2021 et se sont poursuivies jusqu'en 2024. Les travaux sont planifiés sur la période allant de 2025 à 2029.



5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Son article 5 stipule :

- « le concessionnaire affectera à ce fonds un montant équivalent à celui des provisions déjà constituées en vue du renouvellement des conduites. Il abondera ensuite le reliquat à chaque exercice comptable, pour un montant global du fonds de 633.000.000 francs CFP à constituer pour la présente concession jusqu'à son terme (...)
- Au terme de la concession, le solde éventuellement excédentaire du Fonds de Maintenance sera remis au concédant. (...)
- Au cas où le montant global provisionné s'avérerait insuffisant, le concessionnaire ne sera pas tenu au-delà du montant global du fonds défini à l'alinéa 3. Tous travaux de réparation ou de gros entretien des conduites qui devraient être engagés au-delà de ce montant global seraient supportés par le seul concédant. »

Au 31/12/2024, la situation est la suivante :

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	271 502 841	18 074 858		289 577 699
2017	18	289 577 699	18 074 858	0	307 652 557
2018	17	307 652 557	18 074 858	-4 985 821	320 741 594
2019	16	320 741 594	18 074 858	-8 110 759	330 705 693
2020	15	330 705 693	18 074 858	-7 362 875	341 417 676
2021	14	341 417 676	18 074 858	-35 845 804	323 646 730
2022	13	323 646 730	18 074 858	-88 412 510	253 309 078
2023	12	253 309 078	18 074 858	-105 097 921	166 286 015
2024	11	166 286 015	18 074 858	-119 308 127	65 052 746

Les dépenses en lien avec le fonds de maintenance des conduites forcées réalisées en 2024 concernent toutes Vaihiria 3.

La vanne de survitesse, qui vient en remplacement de la vanne de tête sur la conduite forcée Vaihiria 3, a été posée.

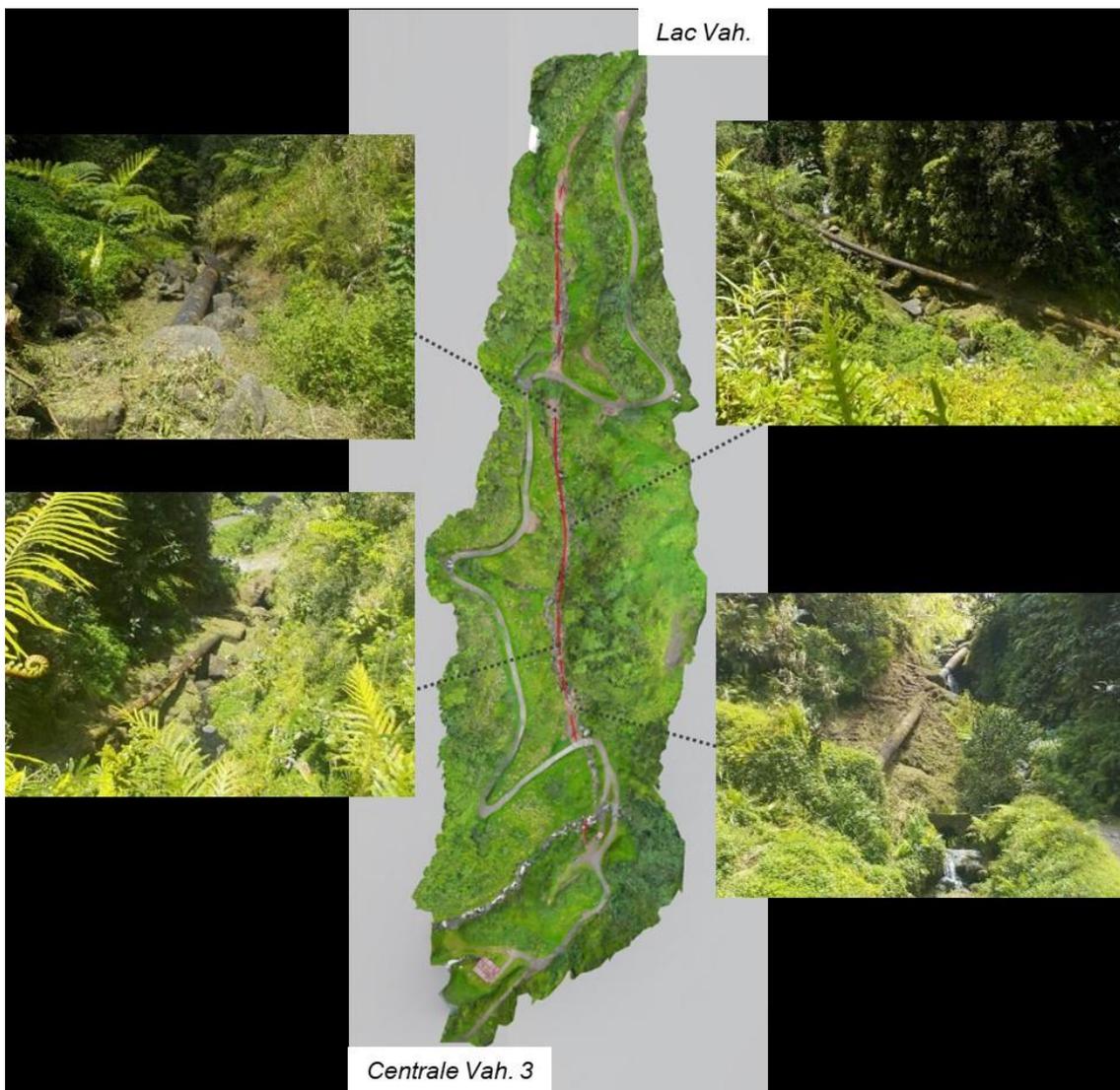




Concernant le remplacement partiel de la conduite forcée Vaihiria 3, dont pour mémoire l'état est préoccupant, les études se sont poursuivies tout au long de l'année et les travaux préparatoires au chantier ont également débuté.

Ce dossier complexe a été retardé pendant plusieurs années à cause des divers blocages de la famille BENNETT et d'une difficulté à savoir ce que l'équipement envisageait ou non pour cette zone.

Il est dorénavant traité en priorité au regard de l'état de la conduite, des fuites régulières traitées sur la portion et de l'environnement de celle-ci.



En vue de remplacer une longueur de 410 mètres linéaires de conduite forcée devenue avec le temps, aérienne entre la centrale Vaihiria 3 et le Lac Vaihiria, une première mission d'avant-projet sommaire conduite en 2021 a démontré la faisabilité du projet, lequel est soumis aux contraintes de contexte géotechnique, de dimensionnement de la conduite et de réalisation des travaux in situ, et validé un premier tracé de la conduite forcée.

En 2022, une seconde mission d'avant-projet détaillé a eu lieu afin de valider les choix des zones d'ancrages et relever les contraintes de terrain afin de finaliser le tracé de la conduite. Cette mission a également permis de confirmer la position des ancrages du blondin et donc son tracé dans la vallée.

En 2023, les études se sont poursuivies jusqu'à la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Des sondages et des essais complémentaires ont également eu lieu in situ. Les travaux préparatoires ont commencé, avec notamment l'aménagement par terrassement de la plateforme supérieure qui accueillera la zone de déchargement des matériaux à partir du blondin, ainsi que la sécurisation du gué du pont des fuites du Lac.

En 2024, les aménagements des plateformes inférieures et supérieures, ainsi que le dévoiement du réseau de transport en amont et aval de la plateforme inférieure, ont été les travaux préparatoires conduits par les équipes.

L'année a également été marquée par la consultation puis la contractualisation avec les prestataires et les sous-traitants retenus pour les travaux.



Il est prévu que les travaux de remplacement de la conduite se déroulent durant les saisons sèches des années 2025 à 2027.

A date, le budget prévisionnel estimé avoisine 1 milliard CFP.

Pour mémoire, les moyens de manutention, pour la mise en œuvre des travaux, sont les suivants :

- Un blondin de capacité de charge utile de 5 T.
- Une pelle araignée, réceptionnée au dernier trimestre 2023.



Les actions de présentation du projet et de ses impacts ont été conduites auprès des parties prenantes (mairie de Teva I Uta, les Safaris empruntant quotidiennement la route et les propriétaires fonciers).



5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments ;
- Turbines ;
- Electricité de puissance ;
- Electricité de commande ;
- Composants renouvelables associés aux barrages ;
- Appendice ;
- Ponts.

Il est important de prendre en considération que les travaux sont et seront réalisés en fonction :

- De la pluviométrie, de sorte à limiter les pertes de productible ;
- De la capacité de l'entreprise à étudier, puis mettre en œuvre et/ou suivre les travaux ;
- De la capacité des prestataires et des sous-traitants locaux.

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019.

Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

	Plan du 25/04/2019 période 2018 à 2035	Revision 2022 période 2022 à 2035
	638 542 962	638 542 962
réajustement 2019		164 461 212
réajustement 2022 (CEP)		703 044 414
réajustement 2023		1 406 201
plan actualisé	638 542 962	1 507 454 789
réalisé 2018		-
réalisé 2019		- 25 072 965
réalisé 2020		-
réalisé 2021		- 51 045 253
réalisé 2022		-
réalisé 2023		- 32 705 751
réalisé 2024		-
réalisé cumul		- 108 823 969
reste à faire au 31/12/2024	638 542 962	1 398 630 820

Total Renouvellement	plan actualisé
Pièces sécurité	
Bâtiment	83 681 592
Turbine	425 484 099
Elec de Puissance	174 331 189
Elec de Commande	75 860 296
Telecom	135 862 374
Barrage & composants associés	449 706 275
Pistes & Ponts	53 704 996
Appendice	-
Autre composant	
	1 398 630 820

5.5.2 Le réalisé de l'année

Aucune dépense de renouvellement n'a été réalisée en 2024 dans la concession de Vaihiria.

5.5.3 Plan de renouvellement

Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

KXPF	RAF au 31 12 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Pièces sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiment	23 005	15 177	18 012	8 660	18 312	-	-	255	259	83 682
Turbine	67 506	20 697	151 251	132 197	38 956	-	-	-	22 970	433 576
Elec de Puissance	53 573	60 710	11 204	-	-	-	2 973	4 526	41 346	174 331
Elec de Commande	-175	13 798	15 405	-	-	11 716	17 837	-	9 188	67 768
Telecom	-	99 237	-	-	36 625	-	-	-	-	135 862
Barrage & composants	-20 835	60 498	7 110	402 934	-	-	-	-	-	449 706
Pistes & Ponts	-	53 705	-	-	-	-	-	-	-	53 705
Appendice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre composant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Renouvellement	123 073	323 822	202 982	543 791	93 893	11 716	20 810	4 781	73 763	1 398 631

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **39 556 680 XPF**.

5.6 Dépenses de 1er établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

	V0	IFC
2022	30 310 356	23 783 818
2023	-	-
2024	-	-
Total	30 310 356	23 783 818

Aucune dépense de premier établissement n'a été réalisée en 2024 dans la concession de Vaihiria.

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Le plan de confortement des ouvrages a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

plan de confortement	V0	IFC prev
2023	141 827 642	98 574 041
2024	133 498 273	99 005 633
2025	135 500 747	103 673 447
2027	54 125 442	43 300 353
Total	464 952 102	344 553 475

L'IFC calculée dépend de la nature des travaux et de leur date de mise en service

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

Cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d’avoir une charge globale d’amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l’indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

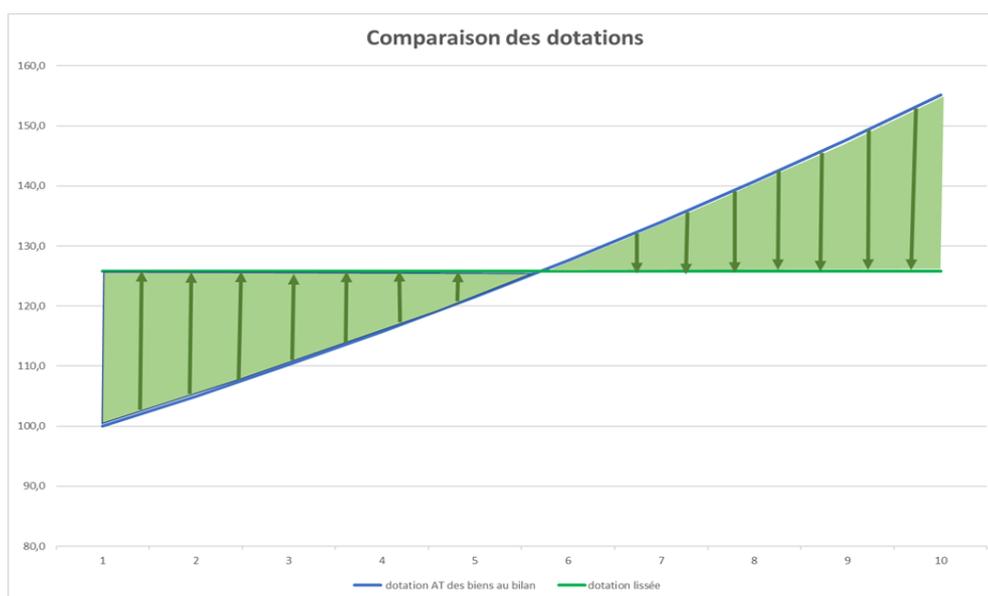
La dotation de l’exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s’y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d’obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession, il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l’exercice à l’amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



La courbe bleu ascendante représente les dotations à l’amortissement technique des biens au bilan. Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage.

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée. La surface verte représente « l’actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l’actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan									
VO Ouverture	1 448 467 853	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 467 228 617	1 467 228 617	1 483 071 022	1 483 071 022
acquisitions	13 139 877	-	25 072 965	-	51 045 253	-	32 705 751	-	446 895 072
Sortie d'immo	- 53 662 105	-	- 16 835 226	-	-	-	- 16 863 346	-	- 340 010 375
VO Clôture	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 467 228 617	1 467 228 617	1 483 071 022	1 483 071 022	1 589 955 719
- IFC biens au bilan clôture	- 161 505 685	- 162 379 405	- 162 374 964	- 202 330 137	- 222 757 183	- 120 698 414	- 229 536 851	- 229 536 851	- 458 967 435
- IFC biens améliorants									
- IFC Prévis. sur renouvellement									- 229 430 584
Base amortissable (A)	1 246 439 940	1 245 566 220	1 253 808 400	1 213 853 227	1 244 471 434	1 346 530 203	1 253 534 171	1 253 534 171	1 130 988 284
cumul doté à l'ouverture (B)	816 824 882	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	999 372 561	1 016 879 623	1 019 517 654	1 039 019 030
sortie AT sur sortie immo (C)				70 497 331	-	-	16 863 346	-	- 340 010 375
Provisions antérieures à l'IFC (D)		170 831 687							
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	429 615 058	235 298 332	230 468 382	247 453 577	262 605 935	347 157 642	253 517 894	234 016 517	431 979 629
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice A (E)	22 611 319	13 072 130	13 556 964	15 465 849	17 507 062	17 507 062	19 501 376	19 501 376	39 270 875
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	999 372 561	1 016 879 623	1 019 517 654	1 039 019 030	738 279 530
Mécanisme de lissage des AT									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	169 410 535	208 967 215
dotations/reprises B	15 991 087	15 460 508	20 445 295	20 306 777	16 213 073	41 437 116	39 556 680	39 556 680	19 787 181
Actif/Passif de renouvellement clôture	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	169 410 535	208 967 215	228 754 396
dotation économique A+B	38 602 406	28 532 638	34 002 258	35 772 626	33 720 135	58 944 178	59 058 056	59 058 056	59 058 056
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	- 13 888 593	- 23 958 361	- 18 488 740	- 16 718 373	- 18 770 864	6 453 179	6 567 058	6 567 058	6 567 058
Ecart sur moyenne cumulé	- 13 888 593	- 37 846 954	- 56 335 694	- 73 054 067	- 91 824 931	- 85 371 752	- 78 804 694	- 72 237 636	- 65 670 578
Traitement de l'améliorant									
VO Ouverture	-	-	0	0	0	17 711 000	48 021 356	48 021 356	48 021 356
acquisitions financement concession	-	-	-	-	17 711 000	30 310 356	-	-	275 325 914
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	-	-	-	17 711 000	48 021 356	48 021 356	48 021 356	323 347 270
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice						(23 783 818)	(0)		(197 579 674)
- IFC biens au bilan cumulé						(23 783 818)	(23 783 818)	(23 783 818)	(221 363 492)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	-	-	-	-	17 711 000	24 237 538	24 237 538	24 237 538	101 983 778
cumul doté à l'ouverture	0	-	-	-	-	1 180 733	2 827 648	4 474 563	6 121 477
reste à amortir	-	-	-	-	17 711 000	23 056 805	21 409 890	19 762 975	95 862 301
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice	-	-	-	-	1 180 733	1 646 915	1 646 915	1 646 915	8 714 755
dotations cumulées	-	-	-	-	1 180 733	2 827 648	4 474 563	6 121 477	14 836 232
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	16 530 267	21 409 890	19 762 975	18 116 061	87 147 546
Reprise lissée caducité art LP4									
caducité cpt 229 ouverture (A)	537 075 666	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543
reprise lissée (B)	(28 267 140)								
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543	282 671 403
Impact exercice (-) = produit	10 335 265	265 497	5 735 118	7 505 485	6 633 728	32 323 952	32 437 831	32 437 831	39 505 671



Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	1 589 955 719	1 650 328 442	1 779 823 987	1 798 911 017	1 800 531 658	1 803 410 321	1 804 334 531	1 819 814 921	1 819 814 921	1 819 814 921
acquisitions	202 981 852	543 791 204	93 892 880	11 715 523	20 809 698	4 781 428	73 763 162	-	-	-
Sortie d'immo	- 142 609 129	- 414 295 659	- 74 805 850	- 10 094 882	- 17 931 034	- 3 857 218	- 58 282 773	-	-	-
VO Clôture	1 650 328 442	1 779 823 987	1 798 911 017	1 800 531 658	1 803 410 321	1 804 334 531	1 819 814 921			
- IFC biens au bilan clôture	- 570 830 990	- 860 403 925	- 906 479 137	- 911 165 346	- 921 570 195	- 924 940 405	- 984 076 976	- 984 076 976	- 984 076 976	- 984 076 976
- IFC biens améliorants										
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 111 863 555	- 289 572 935	- 46 075 212	- 4 686 209	- 10 404 849	- 3 370 211	- 59 136 571			
Base amortissable (A)	1 079 497 452	919 420 062	892 431 880	889 366 312	881 840 126	879 394 126	835 737 945	835 737 945	835 737 945	835 737 945
cumul doté à l'ouverture	(B) 738 279 530	644 053 106	306 386 627	314 187 165	387 702 858	455 116 541	536 886 284	567 887 120	657 170 728	746 454 337
sortie AT sur sortie immo	(C) - 142 609 129	- 414 295 659	- 74 805 850	- 10 094 882	- 17 931 034	- 3 857 218	- 58 282 773	-	-	-
Provisions antérieures à l'IFC	(D)									
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	483 827 051	689 662 615	660 851 103	585 274 029	512 068 302	428 134 803	357 134 434	267 850 826	178 567 217	89 283 609
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice A (E)	48 382 705	76 629 179	82 606 388	83 610 576	85 344 717	85 626 961	89 283 609	89 283 609	89 283 609	89 283 609
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	644 053 106	306 386 627	314 187 165	387 702 858	455 116 541	536 886 284	567 887 120	657 170 728	746 454 337	835 737 945
Mécanique de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	228 754 396	239 429 747	221 858 624	198 310 293	173 757 774	147 471 113	120 902 209	90 676 657	60 451 104	30 225 552
dotations/reprises B	10 675 351	- 17 571 123	- 23 548 332	- 24 552 519	- 26 286 661	- 26 568 904	- 30 225 552	- 30 225 552	- 30 225 552	- 30 225 552
Actif/Passif de renouvellement clôture	239 429 747	221 858 624	198 310 293	173 757 774	147 471 113	120 902 209	90 676 657	60 451 104	30 225 552	0
dotation économique A+B	59 058 056	59 058 056	59 058 056	59 058 056	59 058 056	59 058 056	59 058 056	59 058 056	59 058 056	59 058 056
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058
Ecart sur moyenne cumulé	- 59 103 520	- 52 536 462	- 45 969 405	- 39 402 347	- 32 835 289	- 26 268 231	- 19 701 173	- 13 134 116	- 6 567 058	-
Traitement de l'améliorant										
VO Ouverture	323 347 270	458 848 017	512 973 458							
acquisitions financement concession	135 500 747	54 125 442	0	0	0	0	0	0	0	0
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	458 848 017	512 973 458								
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	(103 673 447)	(43 300 353)	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(325 036 940)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	133 811 077	144 636 166								
cumul doté à l'ouverture	14 836 232	26 733 716	39 833 989	52 934 261	66 034 533	79 134 805	92 235 077	105 335 349	118 435 621	131 535 893
reste à amortir	118 974 845	117 902 449	104 802 177	91 701 905	78 601 633	65 501 361	52 401 089	39 300 816	26 200 544	13 100 272
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice	11 897 485	13 100 272								
dotations cumulées	26 733 716	39 833 989	52 934 261	66 034 533	79 134 805	92 235 077	105 335 349	118 435 621	131 535 893	144 636 166
Vo - fin tiers - IFC - dotations	107 077 361	104 802 177	91 701 905	78 601 633	65 501 361	52 401 089	39 300 816	26 200 544	13 100 272	-
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 282 671 403	254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140
reprise lissée (B)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140	-
Impact exercice (-) = produit	42 688 401	43 891 188								

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2024 et non renouvelables	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler (plan 2022)	IFC prévisionnelle sur améliorant plan confortement	Total IFC prévisionnelle
APPENDICE	17 168 872	-		17 168 872
BATIMENT	9 479 222	41 575 398		51 054 620
CONDUITE	67 371 102			67 371 102
ELEC DE COMMANDE	4 598 589	32 124 164		36 722 753
ELEC DE PUISSANCE	3 386 132	91 807 781		95 193 913
ELECTRONIQUE	20 427 046	70 529 960		90 957 006
ETANCHEITE	-			-
GROS ŒUVRE	67 465 726	216 836 473	344 553 475	628 855 674
PISTE	37 729 081	36 250 872		73 979 953
PONT	9 951 177			9 951 177
RESEAUX				-
TERRAIN	-			-
TURBINE	15 743 722	265 415 477		281 159 199
TOTAL	253 320 669	754 540 125	344 553 475	1 352 414 268

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUE DU SERVICE PUBLIC

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.



La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2024, les montants facturés se sont élevés à 130.415.211 CFP et inclus l'assistance informatique.